



Dépression suite à des passages en horaires décalées

Par **laurent nicolas**, le **18/01/2017** à **10:31**

bonjour je vous contact au sujet de ma femme qui pleur tous les soirs mauvaise humeur pas le moral j'espère pas la dépression ce mal être vient de son travail avec une ancienneté de 15 années de travail à 90% de journée mais quand l'entreprise à beaucoup de travail ils sont amener à passer d'équipe et depuis que l'on à eux deux enfants un en 2012 et l'autre en 2013 coup sur coup pour nous les équipes c'est que pour être d'après midi le matin pas possible de laisser les enfants avant 7h00.Elle en a parlé au responsable plusieurs fois mais du mal à entendre le travail avant tous du coup le moral en baisse les pleures j'ai peur pour elle et je sais pas comment alerter à qui et surtout éviter le licenciement merci .

Par **P.M.**, le **18/01/2017** à **11:39**

Bonjour,
La salariée pourrait en parler au Médecin du Travail et aussi se rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise...

Par **miyako**, le **19/01/2017** à **13:09**

Bonjour,
Il faut prendre rendez vous rapidement avec le Médecin Du Travail,et aussi votre médecin traitant qui vous dirigera peut être vers un bon neurologue.
L'avis du MDT est essentiel .
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **19/01/2017** à **13:33**

Bonjour,
Essentielle comme intervention qui répète ce que j'ai indiqué mais sur un ton péremptoire...
La neurologie traite les pathologies touchant le cerveau, la moelle épinière ainsi que les nerfs et leurs racines, il vaudrait donc mieux consulter un psychiatre ou un psychologue spécialisé

dans les souffrances au travail que pourrait indiquer le Médecin du Travail ou à la rigueur le médecin traitant...

Par **miyako**, le **19/01/2017** à **18:05**

Bonjour,
Il y a aussi de très bons neuro psychiatre ,ce sont des neurologues;je n'ai pas employé le mot psychiatre,car en général ,ça effraye un peu les gens .
amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **19/01/2017** à **18:27**

Un psychiatre spécialisé dans les souffrances au travail est complètement différent d'un neurologue, un psychologue aussi...
Nous savons que vous avez toutes les incompétences, en médecine aussi et en plus nous sommes sur un forum en Droit du Travail...

Par **miyako**, le **20/01/2017** à **15:53**

bonjour,
Quand on veut pas comprendre ,on comprend pas!!!
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **20/01/2017** à **16:07**

Bonjour,
De cela vous êtes un spécialiste, la preuve...
Ceci doit être un aveu de votre part, pour une fois car quand vous vous trompez vous ne voulez jamais le reconnaître et encore moins vous excuser...